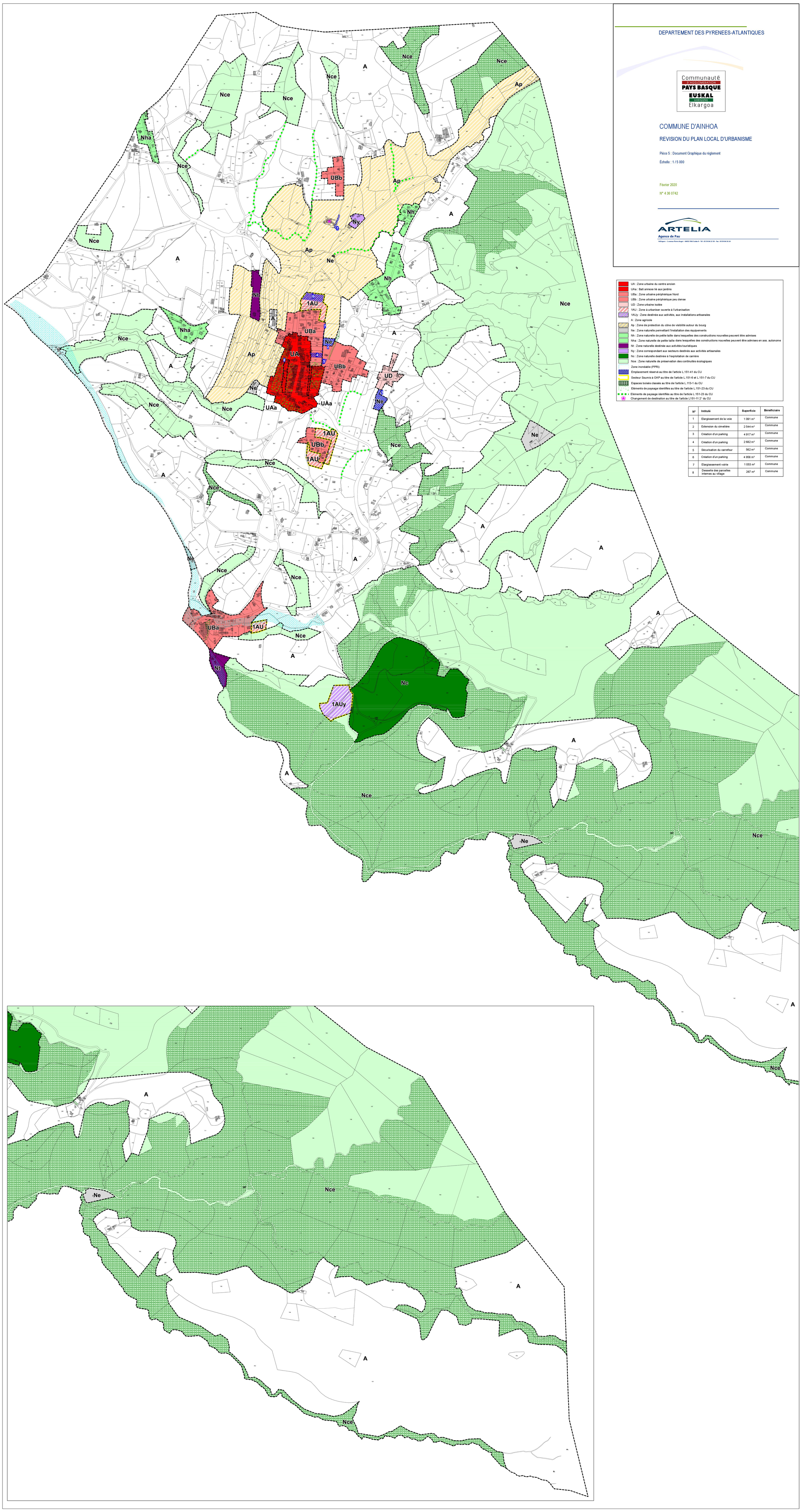


DEPARTEMENT DES PYRENEES-ATLANTIQUES

Communauté d'Agglomération PAYS BASQUE EUSKAL Elkargoa

COMMUNE D'AINHOA

REVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Pièce 5 : Document Graphique du règlement

Echelle : 1 / 5 000

Février 2020

N° 4 36 0742

ARTELIA
Agence de Pau
Hélioparc - 2 avenue Pierre Angot - 64053 PAU Cedex 9 - Tél : 05 59 92 62 20 - Fax : 05 59 92 62 24

UA : Zone urbaine du centre ancien
UAa : Bati annexe le aux jardins
UBa : Zone urbaine périphérique Nord
UBb : Zone urbaine périphérique peu dense
UD : Zone urbaine isolée
1AU : Zone à urbaniser ouverte à l'urbanisation
1AUy : Zone destinée aux activités, aux installations artisanales
A : Zone agricole
Ap : Zone de protection du cône de visibilité autour du bourg
Ne : Zone naturelle permettant l'installation des équipements
Nh : Zone naturelle de petite taille dans lesquelles des constructions nouvelles peuvent être admises
Nha : Zone naturelle de petite taille dans lesquelles des constructions nouvelles peuvent être admises en ass. autonome
Nl : Zone naturelle destinée aux activités touristiques
Ny : Zone correspondant aux secteurs destinés aux activités artisanales
Nc : Zone naturelle destinée à l'exploitation de carrière
Nce : Zone naturelle de préservation des continuités écologiques
Zone inondable (PPRi)
Emplacement réservé au titre de l'article L.151-41 du CU
Secteur Soumis à OAP au titre de l'article L.151-6 et L.151-7 du CU
Espaces boisés classés au titre de l'article L.113-1 du CU
Elements de paysage identifiés au titre de l'article L.151-23 du CU
Elements de paysage identifiés au titre de l'article L.151-23 du CU
Changement de destination au titre de l'article L151-11 2° du CU

N°	Intitulé	Superficie	Bénéficiaire
1	Elargissement de la voie	1 091 m²	Commune
2	Extension du cimetière	2 544 m²	Commune
3	Création d'un parking	4 917 m²	Commune
4	Création d'un parking	2 682 m²	Commune
5	Sécurisation du carrefour	562 m²	Commune
6	Création d'un parking	4 958 m²	Commune
7	Elargissement voirie	1 053 m²	Commune
8	Desserte des parcelles internes au village	267 m²	Commune